

Strasbourg, le 5 octobre 2023

CONCEPT

CONFÉRENCE

***AMÉLIORER LES PROCESSUS ÉLECTORAUX ET LES
ÉLECTIONS:***

**«LE RÔLE DES CENTRES DE
FORMATION ÉLECTORALE»**

Conseil de l'Europe,

STRASBOURG FRANCE

28-29 novembre 2023

Conférence organisée par le
Division des élections et de la démocratie participative

Depuis plusieurs années, le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire de son Secrétaire Général et de ses institutions, ainsi que de nombreuses organisations engagées dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, émettent des avertissements sur le **recul démocratique dans le monde**¹.

Si les élections démocratiques sont considérées comme la pierre angulaire de la démocratie, la **confiance du public dans le processus électoral lui-même diminue**, comme en témoignent les taux de participation toujours faibles dans les urnes² partout en Europe. Cette tendance inquiétante conduit inévitablement à la remise en question croissante de la légitimité des gouvernements, des institutions démocratiques et des représentants élus.

Sensibles à ces tendances alarmantes, les Chefs d'Etats des Etats membres du Conseil de l'Europe ont appelé, dans leur déclaration finale du 4^{ème} **Sommet du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Reykjavík** du 16 au 17 mai 2023, à rétablir la confiance du public dans les processus électoraux et à encourager la participation démocratique de tous les citoyens à tous les niveaux par des élections libres et régulières, soulignant qu'il **est essentiel d'organiser des élections et des référendums conformément aux normes internationales**³.

Les Administrations électorales (AE) qui gèrent les processus électoraux sont donc essentielles au bon fonctionnement des institutions démocratiques. Elles doivent garantir les principes d'indépendance, d'intégrité, de transparence et d'efficacité⁴ ainsi que garantir le professionnalisme et la formation des membres de l'administration électorale et du personnel, mais aussi d'autres parties prenantes qui jouent un rôle important dans le processus électoral⁵.

Tout en respectant ces normes dans la pratique, dans la plupart de leurs rapports, les missions internationales d'observation électorale indiquent que les élections ont été « généralement bien gérées », mais **souligne presque toujours, parmi les recommandations prioritaires, la nécessité d'améliorer la formation et de renforcer le professionnalisme** de l'administration électorale à tous les niveaux.

Il y a là une lacune, et les centres de formation électorale jouent un rôle crucial pour la combler.

Parmi les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe, certains ont des centres de formation électorale bien établis (à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure de l'Administration électorale), d'autres ont commencé à en établir un, et enfin parmi ceux qui ne disposent pas d'une telle structure, plusieurs envisagent d'en créer un à court ou moyen terme.

¹ *Entre autres*: Rapport [2021 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe](#) (préface); [Freedom House: «Démocratie assiégée» 2021](#); «[The Global State of Democracy Report 2021](#), Building Resilience in a Pandemic Era», International IDEA;

² [Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe 2023](#), p. 68

³ [Déclaration de Reykjavík «Unis autour de nos valeurs»](#), sommet de Reykjavík 16-17 mai 2023

⁴ [Code de bonnes pratiques en matière électorale](#)

⁵ [Commission de Venise : 14^{ème} Conférence européenne des EMB — Synopsis et conclusions](#)

Selon les recherches menées par International IDEA (2023) et Garnett (2019),⁶ on pourrait faire davantage à cet égard : les dispositions relatives à la formation et au renforcement des capacités semblent absentes de la documentation sur la gestion électorale.

Que sont les centres de formation électorale et quelle est leur valeur ajoutée ?

Les principaux objectifs d'un centre de formation électorale sont de fournir une formation normalisée et de qualité aux membres de l'administration électorale à tous les niveaux, en veillant à ce qu'ils obtiennent l'expertise et les compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des procédures électorales conformes au cadre juridique et aux procédures nationales, ainsi qu'aux normes internationales.

Toutefois, en fonction de la législation électorale, des mandats et des ressources, le rôle des centres de formation pourrait englober de nombreuses responsabilités supplémentaires allant bien au-delà de la formation des responsables électoraux. Dans la pratique, avoir une telle structure représente de nombreux avantages pour l'administration électorale.

Il est nécessaire de poursuivre la formation des responsables électoraux en raison de la complexité de la législation électorale, de l'augmentation des attentes des acteurs électoraux et des électeurs, ainsi que des nouveaux défis et menaces, y compris les difficultés à recruter des fonctionnaires électoraux, la lutte contre la désinformation, l'ingérence dans le processus électoral et les cyberattaques.

Les processus électoraux doivent être renforcés et devenir plus robustes et résilients pour garantir la tenue d'élections démocratiques, même en temps de crise⁷.

Le Conseil de l'Europe a adopté et suit la mise en œuvre de normes de références spécifiques dans le domaine des élections. Des obligations internationales de ses États membres, ancrées dans l'[article 3 du protocole no 1 de la CEDH et la jurisprudence](#) ultérieure de la CEDH, les fondements juridiques et constitutionnels et l'établissement de normes électorales internationales par la Commission de Venise. Le Conseil de l'Europe fournit également des observations électorales aux niveaux national et local menées par l'[Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe](#) et le [Congrès des pouvoirs locaux et régionaux](#), ainsi que l'appui et la coopération technique sur divers aspects des élections, tels que le renforcement des capacités des acteurs électoraux avant et après le jour des élections, y compris le soutien à la création de centres de formation en République de Moldova, en Géorgie, en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine.

Cette conférence vise à examiner de plus près les centres de formation électorale et à discuter de leur utilité, de leurs rôles, de leur mandat et de leur structure. La conférence vise également à mettre en évidence les principaux défis et tendances mondiales liés à la formation et au renforcement des capacités des responsables électoraux, l'impact des formations sur

⁶ [Formation et développement professionnel dans l'administration électorale](#), IDEA mai 2023/La [gestion électorale et les déterminants organisationnels de l'intégrité électorale](#)

⁷ [Élections en temps de crise](#) — Conclusions Conférence parlementaire, Bern Suisse mai 2023

l'environnement électoral, ainsi qu'à réfléchir et à encourager la réflexion et les idées nouvelles.

Participants à la conférence:

- Représentants des centres de formation électoral
- Représentants des Administrations électorales des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe
- Représentants des différentes institutions et départements du Conseil de l'Europe oeuvrant dans le domaine des élections : [cycle électoral du Conseil de l'Europe](#)
- Experts internationaux
- Représentants des organisations internationales et de la société civile

Points de discussion proposés:

Les participants seront invités à partager et à discuter des points suivants:

- Mise en place de centres de formation électoral — Rôle, mission, mandat, structure, ressources
- Études de cas mettant en évidence le travail et les expériences actuelles en ce qui concerne les formations électorales
- Analyse de l'impact des formations sur l'environnement électoral et le développement culturel
- Aperçu de la manière dont les politiques de formation sont mises en œuvre dans la pratique
- Principaux défis et tendances mondiales, y compris les technologies dans le processus électoral
- Perspectives de renforcement de la coopération entre les centres de formation électoral entre les États membres du Conseil de l'Europe

Résultats escomptés:

- Faire le point sur l'existence de centres de formation électoral dans les États membres du Conseil de l'Europe et discuter des bonnes pratiques et des défis liés à la formation
- Mieux comprendre le fonctionnement des centres de formation électoral et leur valeur ajoutée
- Échanger des connaissances et des enseignements sur la manière d'établir et/ou de moderniser des centres de formation et d'améliorer les capacités internes

- Identifier les domaines à développer ainsi que les possibilités de coopération; et créer un réseau de centres européens de formation électorale dans les États membres du Conseil de l'Europe
- Recommander des moyens d'aller de l'avant